

# SAGE SARTHE AMONT

## Commission Locale de l'Eau

Liste des membres, règles de fonctionnement et organisation



# Annuaire des membres de la CLE

D'après l'arrêté du 20 octobre 2016

En encadré, les 22 membres du bureau de la CLE.

## Collège des élus locaux

### Conseils régionaux

M<sup>me</sup> Séverine YVARD  
Conseillère Régionale de  
Normandie  
Hôtel de Région - Place Reine  
Mathilde - CS 50523  
14035 CAEN Cedex 1  
Tél. 02 31 06 98 98  
severine.yvard@normandie.fr

M<sup>me</sup> Anne BEAUCHEF  
Conseillère Régionale des Pays  
de la Loire  
Hôtel de Région - 1, rue Loire  
44 970 NANTES Cedex 9  
Tél. 02 28 20 55 80  
anne.beauchef@paysdelaloire.fr

### Conseils départementaux

M<sup>me</sup> Véronique CANTIN  
Conseillère départementale de  
la Sarthe  
Hôtel du Département - Place  
Aristide Briand  
72072 LE MANS Cedex 9  
Tél. 02 43 54 74 21  
veronique.cantin@sarthe.fr

M. Jean-Michel BOUVIER  
Conseiller départemental de  
l'Orne  
Mairie  
3 rue des écoles  
61110 VERRIERES  
Tél. 02 33 73 71 05  
mairie-verrieres@cdcpcheresud.com

M. Daniel LENOIR  
Conseiller départemental de la  
Mayenne  
14, place des halles  
53700 VILLAINES-LA-JUHEL  
Tél. 02 43 30 45 50  
daniel.lenoir@lamayenne.fr

### Représentants des maires de la Sarthe

M. Marcel LEVESQUE  
Maire de Vivoin  
Mairie - 2 place de la Mairie  
72170 VIVOIN  
Tél. 02 43 97 04 08  
Fax. 02 43 34 05 64  
accueilmairiedevivoin@orange.fr

M. Benoît BOUIX  
Maire de Piacé  
Mairie - 17 route Nationale  
72170 PIACÉ  
Tél. 02 43 97 15 60  
Fax. 02 43 97 15 60  
mairie.piacé@wanadoo.fr

Mme Florence PAIN  
Conseillère municipale de la Ville  
du Mans  
Hôtel de Ville  
Place Saint Pierre - Secrétariat des  
élus  
72039 LE MANS CEDEX 9  
Tél. 02 43 47 38 01  
florence.pain@lemansmetropole.fr

M. Michel GUY  
Conseiller municipal de La  
Guierche  
Mairie - 2 rue du Mans  
72380 LA GUIERCHE  
Tél. 02 43 27 61 23  
Fax. 02 37 52 01 04  
laguierche72.mairie@wanadoo.fr

M. Christophe ROUILLON  
Maire de Coullaines  
Mairie - Square Weyhe  
72190 COULLAINES  
Tél. 02 43 74 35 35  
Fax. 02 43 74 35 39  
mairie@coulaines.fr

Mme Armelle REIGNER  
Maire de Maresché  
Mairie - 4 rue de Ballon  
72170 MARESCHE  
Tel. 02 43 97 05 07  
Fax. 02 43 34 07 28  
mairie.maresche@wanadoo.fr

M. Jean-claude ESNAULT  
Conseiller municipal de Neu-  
ville-sur-Sarthe  
Mairie - 4, grande rue  
72190 NEUVILLE-SUR-SARTHE  
Tél. 02 43 25 30 97  
Fax. 02 43 25 38 95  
mairie-de-neuville-sur-sarthe@  
wanadoo.fr

M. Philippe COUSIN  
Adjoint au maire de Saint-Pa-  
vace  
Mairie - Rue du Monnet  
72190 SAINT-PAVACE  
Tél. 02 43 81 05 94  
Fax. 02 43 82 12 18  
mairie.sg@saint-pavace.fr

M. Maurice VAVASSEUR  
Maire de Ballon  
Mairie - Espace François MIT-  
TERRAND  
72290 BALLON  
Tél. 02 43 27 30 21  
Fax. 02 43 27 24 83  
mairie-de-ballon@wanadoo.fr

Mme Annie RÉMOND  
Maire-adjointe de Moulins-le-  
Carbonnel  
Mairie - 1, rue du Château  
72130 MOULINS-LE-CARBONNEL  
Tél. 02 33 26 88 57  
Fax. 02 33 26 35 51  
moulins.le.carbonnel@wanadoo.fr

### Représentants des maires de la Mayenne

M. Pascal DELPIERRE  
Maire de Saint-Léonard-des-  
Bois  
Mairie - 24 rue des alpes mancelles  
72130 ST-LÉONARD-DES-BOIS  
Tél. 02 43 97 28 10  
Fax. 02 43 33 91 40  
mairie@saintleonarddesbois.fr

Mme Sophie VAUCHOT  
Conseillère municipale de  
Villaines-la-Juhel  
Mairie - 10 rue Gervaiseau  
53700 VILLAINES-LA-JUHEL  
Tél. 02 43 30 45 50  
mairie@mairie-villaines-la-juhel.fr

M. Gérard MORICE  
Conseiller municipal de Saint-  
Pierre-des-Nids  
Mairie - 21 rue du Docteur-Poirier  
53370 SAINT-PIERRE-DES-NIDS  
Tél. 02 43 03 50 13  
Fax. 02 43 03 65 27  
commune-st-pierre-des-nids@  
wanadoo.fr

M. Serge LAMBERT  
Maire de Larré  
Mairie - Le Bourg  
61250 LARRÉ  
Tél. 02 33 28 13 10  
Fax. 02 33 28 92 18  
mairie-larre@wanadoo.fr

M. Sébastien LEVEILLÉ  
Conseiller municipal de Saint-  
Denis-sur-Sarthon  
Mairie - 10 place de la Mairie  
61420 Saint-Denis-sur-Sarthon  
Tél. 02 33 27 30 07  
Fax. 02 33 28 60 92  
mairie.st.denis.sarthon@wanadoo.fr

### Représentants des maires de l'Orne

M. Jean LAMY  
Maire de Bazoches-sur-Hoëne  
Mairie - 26 place de la Mairie  
61560 BAZOCHES SUR HOËNE  
Tél. 02 33 85 27 55  
Fax. 02 33 85 27 56  
mairie-bazoches-sur-hoene@  
wanadoo.fr

M. Daniel DELYE  
Maire-adjoint de Le Ménil-  
Broût  
Mairie - Place de l'Église  
61250 LE MÉNIL-BROÛT  
Tél. 02 33 27 10 17  
Fax. 02 33 27 10 17  
mairie.le.menil.brout@wanadoo.fr

M. Bertrand ROBERT  
Maire-adjoint d'Alençon  
Mairie - CS 50362  
Place Foch  
61014 ALENÇON Cedex  
Tél. 02 33 32 40 00  
Fax. 02 33 32 13 22  
bertrand.robert@ville-alencon.fr

M. Marcel MORTREAU  
Vice-président de la Commu-  
nauté urbaine du Mans  
34 rue Principale  
72190 SARGE-LES-LE MANS  
Tél. 02 43 76 51 00  
Fax. 02 43 76 15 77  
marcel.mortreau@sargeleslemans.fr

M. Christophe DE BALORRE  
Vice-président du Parc Naturel  
Régional Normandie-Maine  
Le chapitre - BP 05  
61 320 CARROUGES  
Tél. 02 33 81 75 75  
Fax. 02 33 28 59 80  
info@parc-normandie-maine.fr

M. Gaston THIBAUT  
Président du SI d'aménage-  
ment de la rivière «La Sarthe»  
Mairie  
61000 SAINT-GERMAIN-DU-COR-  
BEIS  
Tél. (02) 33 82 26 80  
compta2.sgc@orange.fr

M. Dominique BOURGAULT  
Vice-président de la Commu-  
nauté de communes du Mont  
des Avaloirs  
1, rue de la Corniche de Pail  
53140 PRE EN PAIL  
Tél. 02 43 30 11 11  
Fax. 02 43 89 47 45  
dga@cc-montdesavaloirs.fr

M. Philippe GAGNOT  
Président du SIAE du bassin de  
l'Orne Saosnoise  
Maison de l'Intercommunalité  
72290 BALLON  
Tél. 02 43 27 37 20  
orne-saosnoise@cc-portesdumaine.fr

M. François TOLLOT  
Conseiller C. de la Communauté  
urbaine d'Alençon  
Hôtel de Ville d'Alençon  
Place Foch - CS 50362  
61014 ALENÇON CEDEX  
Tél. 02 33 32 40 54  
secretariat.elus@ville-alencon.fr

M. Raymond HERBRETEAU  
Vice-président de la Commu-  
nauté de communes de la  
Vallée de la Haute-Sarthe  
21 avenue de Falkenstein  
61170 LE MÊLE SUR SARTHE  
Tél. 02 33 27 61 02  
Fax. 02 33 31 12 67  
accueil@cdcvalléedelahautesarthe.fr

## Collège des usagers

### Chambres de commerces et d'industries

Chambre de commerce et d'Industrie de la Sarthe

M. le Président  
1 bd. René Levasseur  
BP 22385  
72002 LE MANS cedex 1  
Tél. 02 43 21 00 00  
cci@sarthe.cci.fr

Chambre de commerce et d'Industrie de la Mayenne

M. le Président  
12, rue de Verdun  
53002 LAVAL CEDEX  
Tél. 02 43 67 19 92  
cci@mayenne.cci.fr

Chambre de commerce et d'Industrie de l'Orne

M. le Président  
12, Place du Palais  
61 000 ALENCON  
Tél. 02 33 82 82 82  
cci@alencon.cci.fr

### Chambres d'agriculture

Chambre d'agriculture de la Sarthe

Mme Catherine SCHAE-PELYNCK  
15, rue Jean Grémillon  
72 013 LE MANS Cedex  
Tél. 02 33 82 82 82  
chaumitton@wanadoo.fr

Chambre d'agriculture de la Mayenne

Maison des agriculteurs parc technopole  
BP 36135  
53061 LAVAL  
Tél. 02 43 67 37 00  
regine.vovard@wanadoo.fr

Chambre d'Agriculture de l'Orne

M. Guillaume LARCHEVEQUE  
52, bd du 1er Chasseurs  
CS80036  
61001 ALENCON CEDEX  
Tél : 02 33 31 48 00  
Fax : 02 33 29 47 99  
guillaume.larcheveque@orange.fr

### Association de protection de la nature

Sarthe Nature Environnement

M. Jean HENAFF  
10 rue Barbier  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 88 59 48  
Fax. 02 43 24 93 66  
sarthe-nature-env@wanadoo.fr

Mayenne Nature Environnement

M. Daniel GRIVOT  
14 rue du Dr Antoine  
53700 VILLAINES-LA-JUHEL  
Tél. 02 43 02 97 56  
mayenne.nature.environnement@wanadoo.fr

Association Faune et Flore de l'Orne

M. Remy GILLET  
C.R.I.L - 51 Rue Principale  
Cedex 1031  
61420 SAINT-DENIS-SUR-SARTHON  
Tél. 02 33 26 26 62  
secretariat-af@orange.fr

### Association de consommateurs

UFC Que Choisir de la Sarthe

M. Daniel GALLOYER  
4 rue de Linarès  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 81 84 69  
daniel.galloyer@orange.fr

### Association pour la protection des inondés

ADSPQI du Mans

M. Jean-paul TÊTE  
43 rue de la rivière  
72190 Saint Pavace  
Tél. 02 43 81 41 40  
jpe.tete@wanadoo.fr

### Association moulins et rivières de la Sarthe

ASMR de la Sarthe

M. Arsène POIRIER  
Vieux Moulins  
Barrage de la Lande  
72170 VIVOIN  
Tél. 01 30 64 00 26  
arsene.poirier@orange.fr

### Fédérations pour la pêche et la protection du milieu aquatique

FDPPMA de l'Orne

M. Jean-paul DORON  
4, rue des Artisans - Z.A  
Condé sur Sarthe - B.P 91  
61003 ALENCON Cedex  
peche.61@wanadoo.fr

FDPPMA de la Mayenne

M. René LEGELEUX (secrétaire)  
78 rue Emile Brault  
53000 LAVAL  
peche.mayenne@wanadoo.fr

FDPPMA de la Sarthe

M. Alain DIEU  
40 rue Bary  
72000 LE MANS  
Tél. 02 43 93 91 46  
Fax. 02 43 8476 00  
alaindieu.fdp72@laposte.net

### Comité régional de canoë-kayak

Comité régional de canoë-kayak de Basse-Normandie

M. Jean-claude PLET  
Bourdon  
61250 LONRAI  
Tél. 02 33 26 16 76

## Collège de l'Etat et de ses établissements publics

Préfecture de Bassin Loire-Bretagne

M. le Préfet Coordonnateur de bassin Loire-Bretagne  
181 rue de Bourgogne  
45042 ORLEANS CEDEX 01  
Tél. 02 38 81 40 00  
Catherine.RAFFARD@developpement-durable.gouv.fr

Préfecture de la Sarthe

Mme la Préfète de la Sarthe  
Place Aristide Briand  
72041 LE MANS CEDEX 9  
Tél. 02 43 39 72 72  
Fax. 02 43 28 24 09  
caroline.couchy-de-lanessan@sarthe.gouv.fr

Préfecture de la Mayenne

M. le Préfet de la Mayenne  
CS 91507  
46 rue Mazargan  
53015 LAVAL CEDEX  
Tél. 02 43 01 50 00  
pref-secretariat-prefet@mayenne.gouv.fr

Préfecture de l'Orne

Mme le Préfet de l'Orne  
BP 529  
39 rue St Blaise  
61018 ALENÇON CEDEX  
Tél. 02 33 80 61 61  
communication@orne.pref.gouv.fr

DREAL des Pays de la Loire

Mme le DREAL des Pays-de-la-Loire  
CS 16326  
5 rue Françoise Giroud  
44263 NANTES CEDEX 2  
Tél. 02 40 99 58 00  
Fax. 02 40 99 58 01  
Guillaume.Mailfert@developpement-durable.gouv.fr

DREAL de Normandie

M. le DREAL de Normandie  
10 boulevard du Général Vanier  
CS 60040  
14 006 CAEN Cedex  
Tél. 02.50.01.83.00  
Fax. 02.31.44.59.87  
olivia.durande@developpement-durable.gouv.fr

ONEMA

M. le Délégué interrégional de l'ONEMA  
84 rue de Rennes  
35510 CESSON-SEVIGNE  
Tél. 02 23 45 06 06  
Fax. 02 99 83 45 80  
colas.boudet@onema.fr

Agence de l'eau Loire Bretagne

M. le Directeur général  
17 rue Jean Grémillon  
CS 12104  
72021 LE MANS CEDEX 2  
Tél. 02 43 86 96 18  
Fax. 02 43 86 96 11  
pascal.boniou@eau-loire-bretagne.fr

Direction Départementale des Territoires de la Sarthe

M. le DDT de la Sarthe  
Cit  administrative  
34 rue Chanzy  
72042 LE MANS CEDEX 9  
Tél. 02 43 78 87 00  
christelle.voisin@sarthe.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de la Mayenne

M. le DDT de la Mayenne  
BP 3841 - Rue Mac Donald  
53030 LAVAL CEDEX  
Tél. 02 43 49 67 00  
Fax. 02 43 67 10 33  
Anne.kientzler@mayenne.gouv.fr

Direction Départementale des Territoires de l'Orne

M. le DDT de l'Orne  
Cit  Administrative - BP 537  
61007 ALENCON CEDEX  
Tél. 02 33 32 50 50  
Fax. 02 33 32 51 19  
daniel.beck@orne.gouv.fr

Propri taires forestiers

Centre national de la propri t  foresti re  
M. Antoine D'AMECOURT  
Mairie - 2 rue Champgaillard  
72430 Avoise  
mairie.avoise@wanadoo.fr

# Règles de fonctionnement de la CLE

Adoptées le 14 mars 2003, modifiées le 24 octobre 2008

## Article 1er : Objectifs

La Commission Locale de l'Eau (CLE) a pour objectif l'élaboration du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE). Elle devra soumettre à l'approbation préfectorale un projet constitué d'un plan d'aménagement et de gestion durable de la ressource en eau et des milieux aquatiques et d'un règlement.

Elle devra mettre en oeuvre le SAGE et en assurer le suivi.

## Article 2 : Sièges

Le siège de la CLE est fixé au prieré de Vivoin. Cependant, les réunions pourront se tenir dans n'importe quelle commune incluse dans le périmètre du SAGE.

## Article 3 : Composition de la commission

La composition de la CLE est fixée par le Préfet de la Sarthe.

La CLE est composée de trois collèges :

- le collège des collectivités territoriales, de leur groupements et des établissements publics locaux,
- le collège des usagers, organisations professionnelles et associations,
- le collège de l'Etat et de ses établissements publics.

Le 1<sup>er</sup> collège représente au moins la moitié des membres, le 2<sup>ème</sup> collège représente au moins le quart.

En cas de besoin, la CLE propose au Préfet toute modification de composition lui semblant nécessaire dans le respect de l'équilibre des collèges institués par les textes.

## Article 4 : Membres de la commission

La durée du mandat des membres de la CLE, autres que les représentants de l'Etat, est de six années. Ce mandat est renouvelable.

Les personnalités désignées cessent d'être membres de la CLE s'ils perdent les fonctions en considération desquelles ils ont été désignés.

En cas de vacance pour quelque cause que ce soit du siège d'un membre de la commission, il est pourvu à son remplacement dans les conditions prévues pour sa désignation, dans un délai de deux mois à compter de cette vacance, pour la durée du mandat restant à courir. Les fonctions des membres de la CLE sont gratuites.

## Article 5 : Président

Le président de la CLE est élu par les membres du collège des représentants des collectivités territoriales, de leurs groupements et des établissements publics locaux, lors de la première réunion constitutive de la commission. Le scrutin se fait soit à main-levée ou bien à bulletins secrets, majoritaire à deux tours à la demande d'au moins un tiers des membres présents.

Le président est assisté par trois vice-présidents, élus dans les mêmes conditions. Il confie la présidence à l'un des trois en cas d'absence.

Le président conduit la procédure d'élaboration du projet de SAGE par la CLE. Il fixe les dates et les ordres du jour des séances de la CLE, la représente ou désigne des délégués pour la représenter dans tous les organismes extérieurs au SAGE, signe tous

les documents officiels et engage la CLE.

## Article 6 : Fonctionnement

La CLE se réunit à l'initiative du président, au minimum une fois par an. Elle est saisie au minimum :

- lors de l'élaboration du programme de travail,
- à chaque étape de ce programme pour connaître le résultat des études et délibérer sur les options envisagées,
- à la demande d'un quart des membres de la commission sur un sujet précis.

Les convocations et les ordres du jour sont envoyés aux membres au minimum quinze jours avant la date de la réunion.

En cas d'empêchement, un membre peut donner mandat à un autre membre du même collège. Il en informe alors le secrétariat de la CLE par écrit. Chaque membre ne peut recevoir qu'un seul mandat.

Les délibérations de la CLE sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, la voix du président étant prépondérante en cas de partage égal des voix.

Toutefois, la CLE ne peut valablement délibérer sur ses règles de fonctionnement ainsi que sur l'adoption, la modification et la révision du SAGE que si les deux tiers de ses membres sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint après une seconde convocation, la CLE peut valablement délibérer quel que soit le nombre des membres présents ou représentés.

Les délibérations relatives aux règles de fonctionnement, à l'adoption, à la modification et à la révision du SAGE doivent être adoptées à la majorité des deux tiers des membres présents ou représentés.

La CLE donne mandat à son bureau pour rendre des avis sur les dossiers ou projets sur lesquels elle est officiellement saisie. Néanmoins, le président de la CLE peut décider, après consultation du bureau de la CLE, de solliciter l'avis de la CLE pour tout projet jugé comme structurant à l'échelle du bassin versant de la Sarthe Aval.

Les comptes-rendus des séances plénières de la CLE sont adressés à chaque membre et mis en ligne sur le site internet de la CLE.

## Article 7 : Bureau de la CLE

Le bureau est chargé de préparer les dossiers et les séances de la CLE. Il est assisté dans ces tâches par une cellule d'animation administrative et technique.

Le bureau est composé de 22 membres :

- 11 membres du collège des collectivités territoriales, de leurs groupements et établissements publics locaux, élus par ce collège dans les conditions prévues à l'article 5,
- 6 membres du collège des usagers, organisations professionnelles et associations, élus par ce collège dans les conditions prévues à l'article 5,
- 5 membres du collège de l'Etat et de ses établissements publics, désignés par le Préfet chargé de suivre la procédure pour le compte de l'Etat.

En cas d'empêchement, de démission ou de décès, les membres du bureau sont remplacés par mandat à un autre membre du même collège de la CLE.

Le Président fixe les dates et ordres du jour des séances du bureau, dont les convocations sont envoyées au minimum 15 jours avant la réunion.

Les comptes-rendus des réunions du bureau sont adressés à chaque membre et mis en ligne sur le site internet de la CLE.

## Article 8 : Maîtrise d'ouvrage

La maîtrise d'ouvrage des études et appuis nécessaires à l'élaboration, la mise en oeuvre et la révision du SAGE pour le compte de la CLE est déléguée à l'Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe (IIBS) compétente sur le bassin versant de la rivière Sarthe.

La CLE définit les conditions de la convention de mise à disposition des moyens, le maître d'ouvrage les accepte et les applique. Les dépenses de fonctionnement et d'études pour l'élaboration, la mise en oeuvre et le suivi du SAGE sont réparties entre les différents financeurs conformément aux dispositions mentionnées dans les statuts de l'IIBS maître d'ouvrage.

## Article 9 : Cellule d'animation administrative et technique

Une cellule d'animation, mise en place par le maître d'ouvrage sollicité par la CLE est chargée, sous l'autorité du Président de la CLE, de préparer et organiser les travaux de la CLE et de son bureau. Elle aura pour rôle de contrôler les études et travaux extérieurs nécessaires à l'élaboration, à la mise en oeuvre et au suivi du SAGE, et d'assurer le secrétariat de la CLE.

## Article 10 : Groupes de travail techniques

La CLE délègue au bureau la possibilité de créer des groupes de travail techniques, en tant que de besoin, pour mener à bien toute réflexion nécessaire à la meilleure approche globale possible de la situation dans le périmètre du SAGE.

Ces groupes de travail qui auront un rôle de proposition et de concertation pourront comporter des personnalités qui ne sont pas membres de la CLE.

## Article 11 : Groupe de communication

La CLE délègue au bureau le suivi des actions de communication. Le bureau a la possibilité de créer un groupe de communication, afin de mener toutes les actions de communication qui pourraient être nécessaires. Ce groupe de communication pourra proposer au maître d'ouvrage de la CLE de faire appel aux services d'un bureau d'études spécialisé.

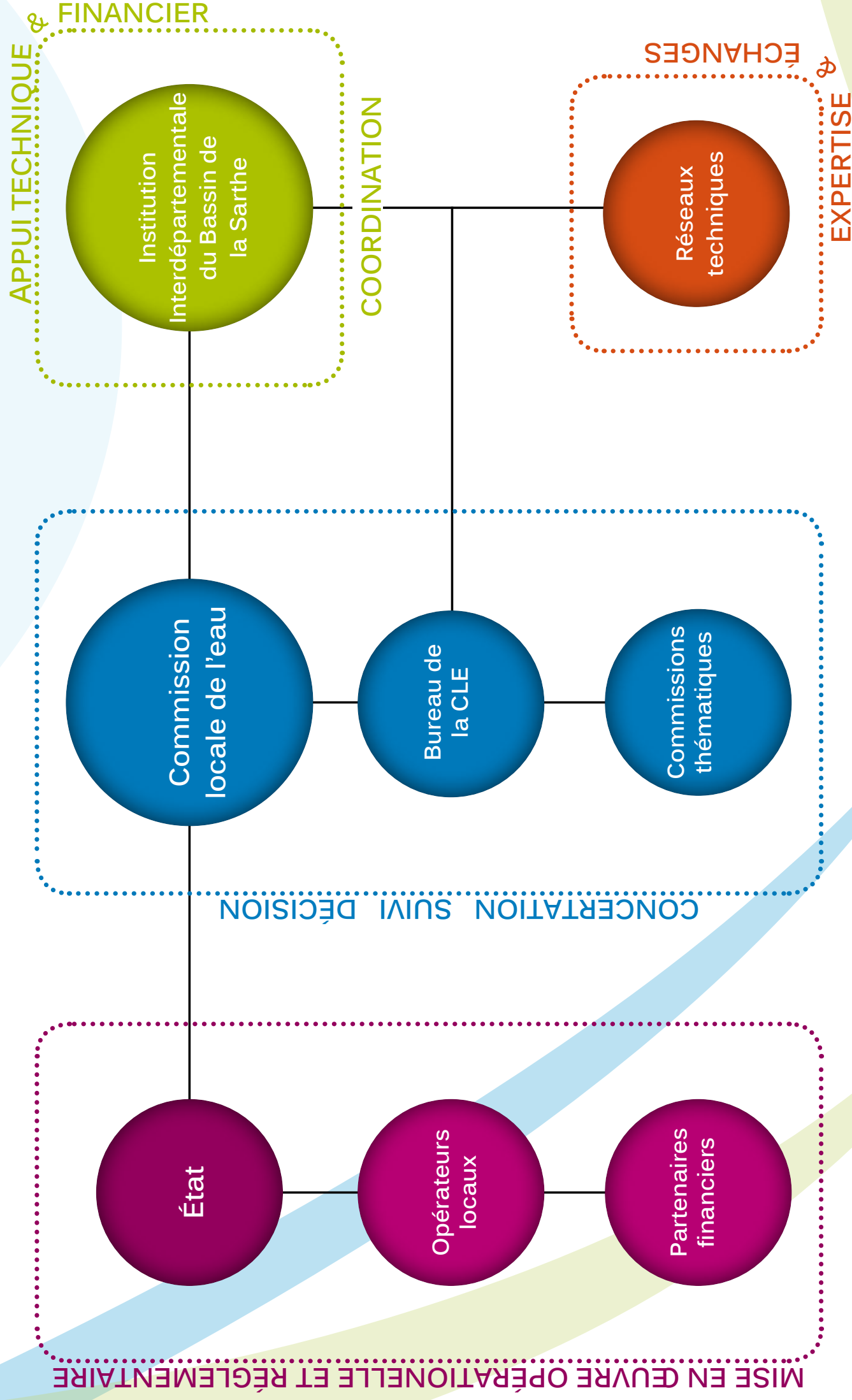
## Article 12 : Bilan d'activité

La CLE établit un rapport annuel sur ses travaux et orientations et sur les résultats et perspectives de la gestion des eaux dans le bassin de la Sarthe Amont. Ce rapport est adopté en séance plénière et est transmis au préfet coordinateur de bassin, au préfet de chacun des départements concernés et au Comité de bassin Loire-Bretagne.

## Article 13 : Modification des règles de fonctionnement

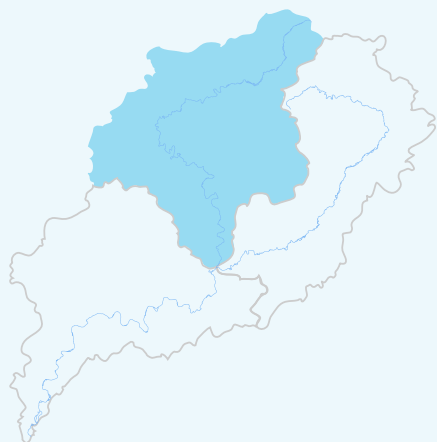
Les règles de fonctionnement pourront être modifiées à la demande du président ou d'au moins un quart des membres de la commission. Les nouvelles règles de fonctionnement devront être adoptées selon les règles fixées par l'article 6 des présentes règles de fonctionnement.

# Organisation mise en place autour du SAGE



# Les 247 communes du périmètre du SAGE

D'après l'arrêté du 8 février 2016



## ORNE (97 communes)

ALENÇON  
AUNAY-LES-BOIS  
AUNOU-SUR-ORNE  
BARVILLE  
BAZOUCHES-SUR-HOENE  
BOECE  
BOITRON  
BONSMOULINS  
LE BOUILLON  
BURE  
BURES  
BURSARD  
CERISE  
LE CHALANGE  
CHAMPEAUX-SUR-SARTHE  
CHAMPS  
LA CHAPELLE-PRES-SEES  
CHEMILLI  
COLOMBIERS  
CONDE-SUR-SARTHE  
COULIMER  
COULONGES-SUR-SARTHE  
COURGEOUT  
COURTOMER  
CUISSAI  
DAMIGNY  
ECOUVES  
ESSAY  
FAY  
LA FERRIERE-BOCHARD  
FERRIERES-LA-VERRENERIE  
FONTENAI-LES-LOUVETS  
GANDELAIN  
HAUTERIVE  
HELOUP

IGE  
LALACELLE  
LALEU  
LARRE  
LIVAIE  
LONGUENOE  
LONRAI  
MAHERU  
MARCHEMAISONS  
LE MELE-SUR-SARTHE  
LE MENIL-BROUT  
MENIL-ERREUX  
LE MENIL-GUYON  
LA MESNIERE  
MIEUXCE  
MONTCHEVREL  
MONTGAUDRY  
MOULINS-LA-MARCHE  
NEAUPHE-SOUS-ESSAI  
NEUILLY-LE-BISSON  
ORIGNY-LE-BUTIN  
ORIGNY-LE-ROUX  
PACE  
LA PERRIERE  
PERVENCHERES  
LE PLANTIS  
POUVRAI  
LA ROCHE-MABILE  
ROUPERROUX  
SAINT-AGNAN-SUR-SARTHE  
SAINT-AQUILIN-DE-CORBION  
SAINT-AUBIN-D'APPENAI  
SAINT-AUBIN-DE-COURTERAIE  
SAINT-CENERI-LE-GEREI  
SAINT-DENIS-SUR-SARTHON  
SAINT-DIDIER-SOUS-ECOUVES  
SAINTE-CERONNE-LES-MORTAGNE  
SAINT-ELLIER-LES-BOIS  
SAINTE-SCOLASSE-SUR-SARTHE  
SAINT-FULGENT-DES-ORMES  
SAINT-GERMAIN-DE-MARTIGNY  
SAINT-GERMAIN-DU-CORBEIS  
SAINT-GERMAIN-LE-VIEUX  
SAINT-GERVAIS-DU-PERRON  
SAINT-HILAIRE-LE-CHATEL  
SAINT-JULIEN-SUR-SARTHE  
SAINT-LEGER-SUR-SARTHE  
SAINT-MARTIN-DES-PEZERITS  
SAINT-NICOLAS-DES-BOIS  
SAINT-OUEN-DE-SECHEROUVRE

SAINT-QUENTIN-DE-BLAVOU  
SEES  
SEMALLE  
SOLIGNY-LA-TRAPPE  
SURE  
TELLIERES-LE-PLESSIS  
TOUROUVRE-AU-PERCHE  
TREMONT  
VALFRAMBERT  
VAUOISE  
LES VENTES-DE-BOURSE  
VIDAI

## MAYENNE (21 communes)

AVERTON  
BAIS  
BOULAY LES IFS  
CHAMPFREMONT  
CHAMPGENETUEUX  
COURCITE  
CRENNES-SUR-FRAUBEE  
GESVRES  
IZE  
PRE EN PAIL-SAINT-SAMSON  
RAVIGNY  
SAINT-AUBIN-DU-DESERT  
SAINT-GERMAIN DE COULAMER  
SAINT-MARS-DU-DESERT  
SAINT-MARTIN-DE-CONNÉE  
SAINT-PIERRE-DES-NIDS  
SAINT-PIERRE-SUR-ORTHE  
SAINT-THOMAS-DE-COURCERIERES  
TRANS  
VILLAINES-LA-JUHEL  
VIMARCE

## SARTHE (129 communes)

AIGNE  
AILLIERES-BEAUVOIR  
ANCINNES  
ARCONNAY  
ASSE-LE-BOISNE  
ASSE-LE-RIBOUL  
LES AULNEAUX  
AVESNES-EN-SAOSNOIS  
BALLON-SAINT-MARS

LA BAZOGE  
BEAUMONT-SUR-SARTHE  
BERUS  
BETHON  
BLEVES  
BONNETABLE  
BOURG-LE-ROI  
BRIOSNE-LES-SABLES  
CHAMPFLEUR  
LA CHAPELLE-SAINT-AUBIN  
LA CHAPELLE-SAINT-FRAY  
CHENAY  
CHERANCE  
CHERISAY  
LE CHEVAIN  
COMMERVEIL  
CONGE-SUR-ORNE  
CONLIE  
CONTILLY  
COULAINES  
COULOMBIERS  
COURCIVAL  
COURGAINS  
CRISSÉ  
CURES  
DANGEUL  
DEGRÉ  
DISSE-SOUS-BALLON  
DOMFRONT-EN-CHAMPAGNE  
DOUCELLES  
DOUILLET  
FRESNAY-SUR-SARTHE  
FYE  
GESNES-LE-GANDELIN  
GRANDCHAMP  
LA GUIERCHE  
JAUZE  
JOUÉ-L'ABBÉ  
JUILLE  
LAVARDIN  
LIVET-EN-SAOSNOIS  
LOUVIGNY  
LOUZES  
LUCÉ-SOUS-BALLON  
MAMERS  
LE MANS  
MARESCHE  
MAROLLES-LES-BRAULTS  
MAROLLETTE  
LES MEES

MEURCE  
MEZIERES-SOUS-LAVARDIN  
MEZIERES-SUR-PONTHOUIN  
LA MILESSÉ  
MOITRON-SUR-SARTHE  
MONCE-EN-SAOSNOIS  
MONHOUDOU  
MONTBIZOT  
MONTREUIL-LE-CHETIF  
MONT-SAINT-JEAN  
MOULINS-LE-CARBONNEL  
NAUVAY  
NEUFCHATEL-EN-SAOSNOIS  
NEUVILLALAIS  
NEUVILLE-SUR-SARTHE  
NOGENT-LE-BERNARD  
NOUANS  
OISSEAU-LE-PETIT  
PANON  
PERAY  
PEZE-LE-ROBERT  
PIACE  
PIZIEUX  
LA QUINTE  
RENE  
ROUESSE-FONTAINE  
ROUILLON  
ROUPERROUX-LE-COQUET  
SAINT-AIGNAN  
SAINT-AUBIN-DE-LOCQUENAY  
SAINT-CALEZ-EN-SAOSNOIS  
SAINT-CHRISTOPHE-DU-JAMBET  
SAINT-COSME-EN-VAIRAIS  
SAINTE-JAMME-SUR-SARTHE  
SAINTE-SABINE-SUR-LONGEVE  
SAINT-GEORGES-LE-GAULTIER  
SAINT-GERMAIN-SUR-SARTHE  
SAINT-JEAN-D'ASSE  
SAINT-LEONARD-DES-BOIS  
SAINT-LONGIS  
SAINT-MARCEAU  
SAINT-OUEN-DE-MIMBRE  
SAINT-PATERNE  
SAINT-PAUL-LE-GAULTIER  
SAINT-PAVACE  
SAINT-PIERRE-DES-ORMES  
SAINT-REMY-DE-SILLE  
SAINT-REMY-DES-MONTS  
SAINT-REMY-DU-VAL  
SAINT-SATURNIN

SAINT-VICTEUR  
SAINT-VINCENT-DES-PRES  
SAOSNES  
SARGE-LES-LE-MANS  
SEGRIE  
SILLE-LE-GUILLAUME  
SOUGE-LE-GANELON  
SOUILLE  
SOULIGNE-SOUS-BALLON  
TEILLE  
TERREHAULT  
THOIGNE  
THOIRE-SOUS-CONTENSOR  
TRANGE  
LE TRONCHET  
VERNIE  
VEZOT  
VILLAINES-LA-CARELLE  
VILLENEUVE-EN-PERSEIGNE  
VIVOIN

# Le président de la CLE et ses référents

• **M. Pascal DELPIERRE**  
Président de la CLE

• **Mme Florence PAIN**  
Référente gestion quantitative  
(étiage et inondation)

• **M. Daniel LENOIR**  
Référent milieux aquatiques

• **M. François TOLLOT**  
Référent gestion qualitative  
(AEP et assainissement)

## La cellule d'animation de la CLE

• **M. Eric LE BORGNE**

Animateur de la CLE du bassin de la Sarthe amont  
eric.leborgne@bassin-sarthe.org

• **Mme Fanny MARQUIER**

Animatrice de bassin versant  
fanny.marquier@bassin-sarthe.org

• **M. Adama SOW**

Chargé de mission Suivi-évaluation des SAGE  
adama.sow@bassin-sarthe.org

• **Mme Julie RAZAFIMBELO**

Gestionnaire administrative et comptable  
julie.razafimbelo@bassin-sarthe.org

## La structure porteuse de la CLE

• **Institution Interdépartementale du Bassin de la Sarthe**

27 bd. de Strasbourg  
CS 40268  
61008 Alençon CEDEX  
Tél. : 02 33 82 22 72 / Fax. : 02 33 82 22 73  
contact@bassin-sarthe.org  
www.bassin-sarthe.org



• **M. Daniel CHEVALIER**

Président de l'IIBS  
contact@bassin-sarthe.org



Éditée grâce au soutien financier de :

